



Date de dépôt : 18 mars 2026

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Guy Mettan : Comment l'histoire suisse est-elle enseignée à nos élèves ?

En date du 13 février 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les programmes scolaires du primaire et du secondaire réduisent l'enseignement de l'histoire et de la géographie à la portion congrue.

Ma question porte dès lors sur les éléments suivants :

- ***Quelle est l'évolution, en heures, de l'enseignement de l'histoire dans les classes du primaire et du secondaire depuis le début des années 2000 ?***
- ***Comment l'histoire suisse, et en particulier celle des origines de la Confédération et des mythes fondateurs, est-elle enseignée ?***
- ***Genève a-t-elle une spécificité dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'histoire du canton, ou se contente-t-elle de suivre le programme romand ?***

Mille mercis de l'attention que vous porterez à ces interrogations.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le plan d'études romand (PER) constitue effectivement le cadre de référence pour l'ensemble des contenus d'apprentissage dispensés au cours de la scolarité obligatoire des élèves à Genève. Il est complété par des prescriptions cantonales. Ces documents sont accessibles au public sur le site « Enseignement », site pédagogique officiel de l'enseignement genevois¹.

L'histoire de la Suisse et de Genève font pleinement partie des thématiques abordées avec les élèves au primaire et au secondaire. Le nombre d'heures d'enseignement n'a pas évolué de manière significative depuis le début des années 2000.

L'histoire genevoise ou nationale sont contextualisées et mises en relation avec des échelles plus larges. Par exemple, si des strophes du *Cé qu'è lainô* sont enseignées dès l'école primaire, l'épisode genevois de l'Escalade peut être étudié en 10^e année dans le cadre des réformes religieuses du XVI^e siècle, ce qui permet de mieux saisir les enjeux de cet événement à l'aune des relations internationales de l'Epoque moderne.

Au cycle élémentaire (1P-4P), le moyen d'enseignement d'histoire *Un monde en fêtes* permet d'étudier plusieurs fêtes civiles et religieuses du calendrier – notamment la fête nationale, le Jeûne genevois, l'Escalade ou encore le Jour de la Réformation.

Le programme d'histoire de la 5P-6P présente les grandes périodes depuis l'apparition de la vie jusqu'à l'Antiquité, en insistant sur les repères suisses chaque fois que des traces humaines existent : Paléolithique, Néolithique, Age des métaux et Antiquité. La chronologie générale met en avant les caractéristiques propres au territoire helvétique, et les documents (sites archéologiques, objets, musées) proviennent majoritairement de la Suisse. Des modules spécifiques (« Celtes de nos régions », « Mythe des Lacustres », etc.) ou des encadrés « Et chez nous ? » permettent d'intégrer les particularités locales dans l'étude des modes de vie, des habitats, des techniques et de l'organisation sociale de chaque époque.

En 7P-8P, l'accent reste également mis sur le contexte suisse. Chaque thème (Moyen Age, Réforme, XVII^e-XVIII^e siècles, XIX^e siècle, XX^e siècle) utilise des exemples suisses : alliances fédérales, développements industriels (cité Suchard, chemins de fer, mines, stations thermales), unifier la monnaie, les postes, les douanes, ainsi que les mythes nationaux (Guillaume Tell, Heidi). Ainsi, l'histoire nationale est enseignée en intégrant constamment des

¹ <https://edu.ge.ch/enseignement/>

références locales, afin que les élèves comprennent les grands courants historiques tout en voyant comment ils se sont manifestés concrètement sur le territoire de la Confédération.

Au cycle d'orientation, l'enseignement de l'histoire nationale s'inscrit dans un cadre international : les faits sont étudiés en faisant interagir les différentes échelles spatiales, mais chaque thème intègre systématiquement des références suisses. En 9^e année, 2 thèmes sont entièrement dédiés à la Suisse – « Des Helvètes celtes aux Helvètes gallo-romains » (origine celtique, romanisation et héritage) et « Seigneuries, villes et cantons en Suisse » (organisation sociale, politique et économique menant à la Confédération). En 10^e année, les thèmes « 1848 : naissance de la Suisse moderne » et « Construire l'identité de la Suisse moderne » abordent la transition de la République helvétique à la Confédération, les tensions fédéralistes-centralisateurs, les influences extérieures (Révolution française, indépendance américaine) et les mythes fondateurs (Pacte de 1291, Guillaume Tell, etc.). En 11^e année, bien qu'aucun thème ne soit spécifiquement consacré à la Suisse, les chapitres sur les guerres mondiales, la Guerre froide, le commerce alpin, les réformes religieuses, l'industrialisation horlogère, l'hygiène et la construction européenne comportent de multiples pages détaillant l'impact, le rôle et les spécificités suisses. Un mémento complète ce travail en expliquant la citoyenneté suisse, le fonctionnement de la démocratie fédérale, les droits fondamentaux, les partis politiques et les enjeux liés à la diversité culturelle et à la diaspora.

Au secondaire II, l'enseignement de l'histoire s'inscrit dans la perspective de ce qui est initié en 11^e année du cycle d'orientation. De plus, les plans d'études diffèrent selon les filières et il n'existe pas de plans romands.

Grilles horaires histoire / instruction civique – canton de Genève
Comparaison année de scolarité 2001-2002 et 2025-2026 (en minutes par semaine)

Cycle élémentaire	3P	4P		
2001-2002	30	65		
2025-2026	45	45		
Cycle moyen	5P	6P	7P	8P
2001-2002	65	65	65	65
2025-2026	45	45	45	45
Cycle d'orientation	9^e	10^e	11^e	
2001-2002	90	90	90 à 135*	
2025-2026	90	90	90	

* En fonction des filières

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
 Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
 Thierry APOTHÉLOZ